



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du Conseil de Communauté du 26 septembre 2024
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS**

Nombre de membres 14

Etaient présents : 11 membres – 2 procurations – 13 votants

Espaces Naturels

470/2024 Requalification de la Friche Baumgartner

M. Gérard FREITAG expose :

Le lieu-dit "Friche Baumgartner" à Sainte-Marie-aux-Mines est propriété de la communauté de communes. Il s'agit d'un espace inscrit en plein tissu urbain et qui, par sa surface, la présence d'un bassin construit pour approvisionner une teinturerie, son canal d'alimentation branché sur la Lièpvrette (tous les deux hors fonction), un tronçon de cheminée relictuel, présente un intérêt paysager, patrimonial ainsi que pour la biodiversité. Pour le moment le site n'est pourtant que très mal valorisé et ne joue pas son rôle d'espace d'accueil aussi bien pour la nature en ville que pour les riverains.

C'est la raison pour laquelle le site a donné lieu à une visite sur le terrain par un bureau d'étude. L'étude d'intention qui en résulterait a identifié une vingtaine de points qui contribueraient à la valorisation de cette friche. Sa mise en œuvre est chiffrée à environ 25 000 euros TTC. Elle envisagerait des travaux portant notamment sur la mise en sécurité du bassin et la création d'un ponton de pêche, la création d'espaces ludiques, la signalisation de points de départ randonnée/VTT, un espace d'information "Nature/Patrimoine".

La commission "Environnement -Cadre de vie" du 10 septembre 2024 a reconnu le fort intérêt que représenterait une requalification à la croisée des enjeux liés à l'Environnement, au Tourisme et au Développement local.

Tous les points inventoriés pour placer l'étude dans des perspectives larges n'ont toutefois pas le même degré d'urgence ni le même degré d'importance. Les intentions directrices devraient être :

- entreprendre la sécurisation prioritaire du plan d'eau,
- préserver la fonction d'aire de parking nécessaire aux grandes manifestations,
- s'en tenir à la sobriété des aménagements pour préserver la fonction d'espace naturel,
- valoriser l'existant patrimonial : la retenue d'eau, et son canal d'alimentation, le porche d'entrée côté Saint Philippe, la cheminée ...
- mettre le site en connexion avec les aires de jeu, les jardins partagés et d'en faire un lieu d'accueil récréatif pour les habitants,
- le concevoir comme un point de départ pour des randonnées et d'autres circuits en indiquant des destinations intéressantes.

Sur ces bases, la commission "Environnement-Cadre de vie" s'est montrée favorable à ce que cette étude soit entreprise.

Il faut toutefois rappeler que si l'Agence de l'Eau a confirmé son intérêt pour ce type de projets de réhabilitation, la demande d'aide doit être précisément argumentée et précéder la passation d'un marché.

C'est pourquoi il est demandé au Conseil communautaire de donner son accord pour des demandes d'aides financières pour la mise en œuvre d'une étude de requalification de la "Friche Baumgartner".

**Le Conseil Communautaire,
suite à la proposition de la Commission environnement et après avoir délibéré**

APPROUVE la réalisation d'une étude avec le budget alloué au BP 2025

AUTORISE le président à solliciter des subventions au différents organismes, notamment la CeA, l'Agence de l'eau et la Région Grand Est pour la réalisation de cette étude.

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

Le secrétaire de séance,


Rémy VOINSON



Le Président,


Jean-Marc BURRUS